



**ECOLE INTERNATIONALE DES FORCES DE SECURITE
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION**

NOTE D'ÉCLAIRAGE

N° 25 Février 2024

La hausse du prix du carburant au Cameroun à l'épreuve des faits et de la résilience des camerounais: des craintes pour le social ?

En 2022, les subventions des produits pétroliers sont évaluées à plus de 1000 milliards de FCFA, soit près de 20% de l'enveloppe budgétaire de l'Etat camerounais, estimée à 5752,4 milliards de FCFA au cours de la même année. Au fil des années, ces subventions n'ont cessé d'augmenter au fil des dernières années. Pour rappel, en 2021, ces subventions étaient de l'ordre de 100 milliards de francs CFA. Ce qui n'augure pas, eu égard au contexte géopolitique interne et externe au Cameroun, de meilleures perspectives pour les années suivantes. En 2022, c'est dans un contexte international marqué par la hausse du prix du brut et du fret que sera adoptée la Loi de Finances rectificative de Juin 2022¹ portant l'enveloppe des subventions des produits pétroliers de plus de 265 milliards à près de 625 milliards de francs CFA. Une hausse de

300% par rapport au budget initial qui a permis au gouvernement au cours de l'année 2022, de subventionner la consommation du super à 253 milliards de FCFA, 376 milliards de FCFA pour le gasoil, 43 milliards de FCFA pour le pétrole et 70 milliards de FCFA pour le gaz domestique.

De quoi inquiéter le Fonds Monétaire International (FMI) pour qui, les subventions des produits pétroliers sont contradictoires à toute politique de développement car constituant un frein à l'investissement public. Sous son insistance, la pratique, apanage de plusieurs pays africains dont le Cameroun, commence à être progressivement réajustée voire abandonnée. L'objectif final étant de supprimer complètement lesdites subventions.

1

<https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/ordonnances/5863-ordonnance-n-2022-001-du-02-juin-2022-modifiant-et-completant-certaines-dispositions-de-la-loi-n-2021->

[026-du-16-decembre-2021-portant-loi-de-finances-de-la-republique-du-cameroun-pour-l-exercice-2022](https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/ordonnances/5863-ordonnance-n-2022-001-du-02-juin-2022-modifiant-et-completant-certaines-dispositions-de-la-loi-n-2021-)

Faisant suite aux engagements pris par le pays lors de la mission du FMI², dans le cadre d'une la troisième revue deuxième programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargie de crédit (MEDC), le 01 février 2023, le Cameroun a opté pour la hausse des prix des produits pétroliers, avec comme incidence le litre de super qui passe de 630 FCFA à 730 FCFA, et celui du gasoil, de 575FCFA à 720 FCFA. Cette revalorisation a permis au gouvernement de réduire à près de 640 milliards, les subventions appliquées auxdits produits. Eu égard aux faibles résultats enregistrés à la fin de l'année budgétaire, aux effets de la conjoncture internationale, et fort du constat relevé par le Chef de l'Etat Paul BIYA lors de son discours à la Nation, le 31 décembre 2023, selon lequel, les subventions de l'Etat dans le secteur des hydrocarbures continuent de « peser significativement sur le trésor public », le gouvernement a choisi de procéder à une nouvelle augmentation en février 2024 pour espérer davantage gagner des marges budgétaires. Avec cette augmentation de près de 15 %, un an jour pour jour après la précédente, le litre de super connaît une augmentation de 109,5 francs CFA, pour être fixé à 840 F CFA, tandis que celui du gasoil croît de 108 F CFA et s'établit à 828 F CFA. Option qui n'est pas sans conséquences pour la population dans un écosystème social déjà fragilisé par les séquelles

de la Covid-19 et de la guerre russo-ukrainienne en cours.

Entre politique interventionniste de l'Etat et rôle de baromètre du secteur des hydrocarbures : vers la fin du social ?

La réduction significative de la subvention sur les produits pétroliers génère d'énormes craintes pour l'avenir du social. Faut-il le rappeler, l'option prise par les pouvoirs publics de subventionner les produits pétroliers n'a jamais obtenu l'assentiment de ses partenaires financiers (FMI, Banque Mondiale), dont la préférence économique postule à une présence relative de l'Etat dans le secteur productif. La décision de passer outre ces recommandations par la subvention des produits pétroliers par exemple, vise à protéger les couches sociales économiquement vulnérables. Selon le gouvernement, la lutte contre la pauvreté consiste avant tout à rendre les biens et les services accessibles à toutes les couches sociales. C'est donc une politique économique qui se veut inclusive, particulièrement attentive à la capacité des gagne-petit à tenir même dans un contexte de surenchérissement des coûts des facteurs productifs.

L'Etat camerounais interventionniste se retrouve par conséquent quasiment présent dans tous les secteurs de la vie sociale afin d'améliorer le quotidien des citoyens et d'alléger les populations du supplice de la pauvreté. Véritable

² <https://nkafu.org/wp-content/uploads/2023/03/ARTICLE-ON-PETROLEUM-french.pdf>

baromètre social, le secteur des hydrocarbures n'est cependant pas le seul secteur où l'Etat intervient pour réduire au maximum les entraves à la consommation. Hormis les services sociaux de base, santé, éducation où son offre reste le salutaire pour des millions de citoyens nécessiteux, on retrouve l'Etat dans la subvention de l'électricité, et plusieurs autres secteurs vitaux. D'où l'option de ne suivre à l'aveuglette les options économiques proposées par ses principaux partenaires financiers, pour qui, la seule façon de lutter contre la pauvreté et de sortir les populations de l'indigence et de l'extrême précarité consiste à abandonner les interventions à caractère social dans le secteur économique.

A rebours d'un choix économique-social, il faut plutôt selon ces partenaires, créer des conditions maximales à la libre entreprise et confiner l'Etat au rôle quasiment strict de la régulation. C'est ce choix libéral au pic de la crise économique au début de la décennie 1990, qui a valu le désengagement de l'Etat dans le secteur productif par la privatisation tout azimut des entreprises à capitaux publics, mais aussi un gel des investissements dans les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation, contribuant malheureusement à alourdir le fardeau des couches sociales moyennes³. Pour subvenir à leurs besoins, les citoyens doivent en quelque sorte se débrouiller et faire montre d'ingénierie

sociale, sans plus attendre des appuis de l'Etat. De même, son rôle d'employeur est aussi mal perçu par le libéralisme prôné par les Institutions de Bretton Woods qui lui ont d'ailleurs proposé au moment de la grande crise économique de la décennie 1990 de procéder à une réduction drastique des personnels en service dans certaines sociétés publiques. Si cette recommandation a été suivie concernant les entreprises et sociétés publiques et parapubliques, l'Etat a toutefois été réticent concernant les agents de l'administration publique.

D'une part, pour sauvegarder la paix sociale, il a encouragé les départs volontaires par des mesures et promesses flatteuses, un suivi technique et un soutien effectif dans la mise en œuvre des projets économiques d'auto-emploi, notamment avec l'aide du Fonds National de l'Emploi (FNE), et des experts du Comité technique du Plan Social de la Fonction Publique (CTPSF) ; des indemnités de licenciement ; "des primes de bonne séparation" ; des rappels d'avancement et autres avantages ; voire le remboursement total des droits de pension⁴. D'autre part, l'Etat a procédé à des baisses drastiques des salaires. Tant mieux en avoir peu, que de ne rien avoir du tout ; tel semblait être le principe qui avait guidé les autorités. Mais pour sortir définitivement de cette situation

³ Jean-Marc Ela, *Afrique, L'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Georges Courade (dir.), *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000 ;

⁴ Jean Nzhie Engono, « Les "déflatsés" de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au

désenchantement : Étude de cas sur l'itinéraire des "déflatsés" du Minrest », Bulletin de l'APAD, n°18, 1999. <https://doi.org/10.4000/apad.457>

embarrassante, l'Etat va choisir de réduire considérablement ses possibilités de recrutement, quitte à recourir aux employeurs temporaires pour répondre aux nécessités de service⁵. Aujourd'hui, le paradigme prôné est celui des critères de surveillance multilatérale de la zone CEMAC, qui situent la soutenabilité budgétaire de la masse salariale en dessous des 35% des recettes fiscales et douanières collectées au cours d'une année budgétaire⁶. L'Etat qui est actuellement en dépassement de ce seuil, voit un peu plus ses possibilités d'employabilité se restreindre.

Il y a donc toujours eu chez les autorités camerounaises une certaine crainte d'abandonner les citoyens à eux-mêmes. Cette crainte pouvant se justifier comme une accentuation de la pauvreté chez les couches sociales défavorisées. La conviction gouvernementale a toujours été que les couches sociales défavorisées ne pouvaient pas s'en sortir sans l'intervention et le soutien de l'Etat. Il y a comme cette nécessité à travailler de manière à ne pas cultiver le désespoir, mais plutôt à entretenir l'espérance pour la paix sociale. En effet, le sentiment d'abandon et d'exclusion des masses est souvent générateur des tensions sociales. Certaines crises

sociales traversées par le Cameroun ces décennies, même si elles charrient au fond des relents politiques et identitaires, se nourrissent aussi des difficultés et frustrations éprouvées par certains de survivre au quotidien⁷. Au Président de la République de lancer d'ailleurs à l'endroit de son gouvernement lors du Conseil des ministres du 07 mars 2008, suite aux émeutes de la faim survenues à la fin du mois de février : qu'avons-nous fait⁸ ? Cette interrogation est une évaluation rétrospective de l'action gouvernementale, particulièrement à l'égard des plus pauvres. Le Conseil des ministres de ce 07 mars 2008 donnera lieu à d'autres mesures visant à lutter contre la vie chère, en rendant notamment accessibles les produits de grande consommation tels que le riz et le poisson⁹.

La hausse des produits pétroliers du 07 février 2008, a donc plutôt favorisé un réveil des politiques sociales, mettant en exergue le rôle de baromètre social de ce secteur stratégique. En dehors de la revalorisation des salaires¹⁰ réclamée de longue date par les agents publics, il y a eu une pléthore de mesures d'accompagnement. Toutes ces mesures montrent bien que le caractère stratège de l'Etat et la perspective sociale et vertueuse de son

⁵ A noter que cette pratique a complètement disparu aujourd'hui suite à des vagues successives de contractualisation de ces personnels lancées depuis 2009.

⁶ <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1801-18950-masse-salariale-le-cameroun-pourrait-se-rapprocher-du-ratio-de-soutenabilite-en-2023-une-grande-premiere-depuis-14-ans>

⁷ Sylvestre Noa, « La décentralisation de la contestation politique. Essai d'analyse à partir des mobilisations collectives de février 2008 au Cameroun », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, 2015 ;

Julius Amin, « Cameroonian Youth and the protest of February 2008 », in *Cahiers d'études africaines*, 2013/3 N°2011, pp677-697.

⁸ Paul Biya, Conseil ministériel du 07 mars 2008.

⁹ Ordonnance n°2008/002 du 7 mars 2008, portant Suspension des droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité

¹⁰ Décret n°2008/099 du 7 mars 2008 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires; Décret n°2008/100 du 7 mars 2008 portant revalorisation du taux de l'indemnité de non logement servie aux personnels civils et militaires.

action envers le plus grand nombre Depuis lors, chaque réajustement à la hausse du prix des hydrocarbures se traduit par des mesures d'accompagnement à court, moyen et long terme des pouvoirs publics pour essayer d'amortir le choc dans les autres secteurs de la vie sociale. On notera par exemple que les revalorisations salariales de ces dernières années ont été impulsées par le relèvement des prix des carburants à la pompe ; alors même qu'on croyait de telles revalorisations impossibles jusqu'en 2008. C'est dire tout le poids stratégique du carburant dans le coût de la vie.

Le prix des carburants se trouve être le baromètre du social. Un coût trop élevé ne peut qu'augurer un avenir sombre pour le social. C'est d'ailleurs ce qui peut expliquer toute la prudence avec laquelle le gouvernement aborde la question. En optant pour les deux derniers relèvements (1^{er} février 2023 et 03 février 2024) de geler les prix de certains produits pétroliers comme le gaz domestique et le pétrole lampant produits bénéficiant encore du soutien de l'Etat, il montre sa volonté à réduire les conséquences de la flambée internationale des produits pétroliers sur ses populations les plus vulnérables. En effet, la cotation moyenne du pétrole lampant à l'international a été de 536,4 et 369,8 FCFA, respectivement en 2022 et 2023¹¹,

un prix en dessous de 350 FCFA que le consommateur paye à la pompe.

Ainsi, en dépit des hausses de 2023 et 2024, des subventions sont maintenues contrastant là avec la volonté des bailleurs de fonds, qui s'attendent à une suppression totale et immédiate. Mais la régularité et la répétitivité des hausses semblent annoncer le triomphe de la volonté des bailleurs de fonds dans un proche avenir. La communication gouvernementale du 06 février 2024 l'a d'ailleurs souligné en filigrane. Le porte-parole du Gouvernement évoque un éventuel futur du carburant sans subventions¹².

Contenir l'inflation en contexte informel : l'impossible challenge

En contexte de précarité, le cours du social est intimement lié au coût des produits pétroliers. Se nourrir, se loger, se déplacer dépendent du prix du pétrole, obligeant alors les pouvoirs publics à intervenir pour contenir l'inflation¹³ à des proportions plus ou moins acceptables à travers par exemple la politique de subventions des prix à la pompe. Or, chaque nouvelle augmentation des prix des produits pétroliers rogne significativement les ressources dédiées à cette subvention, sans émergence en retour d'une véritable alternative destinée à sauver le social, bouclier des démunis. En effet,

¹¹<https://www.investiraucameroun.com/energie/2602-20368-super-et-gasoil-pourquoi-les-prix-a-la-pompe-au-cameroun-depassent-le-double-de-ceux-du-marche-international>

¹² Propos liminaire du Ministre de la Communication, lors de la Communication gouvernementale du 06 février 2024

¹³ <https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2024/02/Note-de-synthese-sur-linflation-2023-1.pdf>

l'augmentation des prix du carburant n'entraîne pas par exemple celui des revenus. On peut certes évoquer les efforts consentis par le gouvernement pour la revalorisation des salaires et des diverses négociations entamées avec le secteur privé pour un relèvement du Salaire Interprofessionnel Minimum de Garanti (SMIG) à 43969 FCFA. Mais ce sont des mesures qui touchent une minorité de la population active du pays. A titre d'exemple, les projections faites de l'effectif des agents publics pour l'année 2024 se situent autour de 411749 personnels¹⁴. Ce nombre reste très insignifiant par rapport au nombre de la population active. Le secteur privé qui aurait pu combler le gap laissé par l'Etat en termes d'occupation des travailleurs n'en fait pas mieux et contrairement à ce dernier, il n'offre une meilleure stabilité professionnelle. Les pertes d'emplois sont nombreuses et régulières. Du coup, le secteur du travail est largement dominé par le monde informel qui emploie plus de 90% de la population active¹⁵.

A cet effet, les efforts des pouvoirs publics de revoir à la hausse la paie des travailleurs en contexte de réajustement des produits pétroliers peuvent naturellement être vus comme discriminatoires car ils ne touchent qu'une minorité et lèsent la majorité. Alors même que les effets de la hausse des prix des

produits pétroliers touchent l'ensemble de la population ; avec plus d'impacts chez les exclus. La stagnation du pouvoir d'achat face à la flambée des prix des hydrocarbures dans les secteurs des services et de production de biens creuse davantage le fossé de la précarité. Les acteurs englués dans le secteur informel ne peuvent pas y échapper en tant que principaux lésés des mesures d'accompagnement pour amortir les impacts de la flambée des prix des produits à la pompe. Et même, dans le cadre de la revalorisation salariale comme mesure d'accompagnement, si elle touche tous les travailleurs de l'Etat ; dans le secteur informel, seuls les travailleurs à la solde SMIG sont principalement ciblés. De ce fait, la montée des prix ne suit pas forcément celle des revenus pour tous les travailleurs du secteur privé. Aussi, l'augmentation inclusive chez tous les travailleurs du public est disparate ; puisqu'elle est fonction du salaire de base¹⁶. Il y a donc pas un véritable saut dans le revenu pour ceux des agents de l'Etat, gagne petit. Du coup, on se retrouve pour la plupart (agents de l'Etat ; travailleurs du secteur privé ; secteur informel) dans des situations d'affaiblissement du pouvoir d'achat. En comparaison, le prix du litre de carburant super au Cameroun représente 1,91% du SMIG d'un agent de l'Etat¹⁷ là où en France par exemple, il est de 0,10%¹⁸. La parité coût de

¹⁴ <https://ecomatin.net/cameroun-vers-une-nouvelle-revalorisation-de-5-du-salaire-des-fonctionnaires-apres-la-hausse-des-prix-a-la-pompe/>

¹⁵ <https://nkafu.org/le-secteur-informel-camerounais-a-lepreuve-du-coronavirus>

¹⁶ Voir Décret n°2024/057 du 21 février 2024 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires.

¹⁷ Le SMIG élève à 43 969 FCFA depuis le 23 février 2024, pour 1 litre de carburant fixé à 840 depuis le 03 février 2024.

¹⁸ Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMIC s'élève en France à 1766,92 euros, pour 1 litre de carburant haut de gamme de 1,939 € : <https://carbu.com/france/prixmoyens>

la vie et pouvoir d'achat est donc loin d'être trouvable.

La forte domination du contexte par le secteur informel rend encore davantage la tâche difficile. Déjà, nous avons souligné que les travailleurs du secteur informel étaient mis à l'écart des mesures officielles de revalorisation du gain. Mais le plus difficile cependant est la maîtrise de ce milieu par les pouvoirs publics. En fait, il est particulièrement difficile pour ces derniers d'organiser ce secteur de manière à ce qu'un choc tel que la hausse des prix de carburant n'entraîne pas des déstructurations fulgurantes dans la structure des prix. En effet, le secteur informel est une part bien importante de la vie économique en jouant un rôle décisif dans la structure de l'offre et de la demande. Aucun agent économique n'y échappe ; encore moins les couches sociales vulnérables qui y sont entièrement insérées. Or, précisément l'Etat régulateur contrôle difficilement ledit secteur. Par exemple, il lui est peut être évident de contrôler la structure des prix chez les transporteurs organisés en structures formelles d'entreprises ou syndicat. Mais pour ceux qui opèrent dans la clandestinité, la situation s'avère difficile voire impossible. Or, la clandestinité de l'activité est vitale pour les populations en ce qu'elle représente des formes de débrouillardise, d'ingénierie sociale grâce auxquelles les classes sociales vulnérables peuvent répondre à leurs besoins vitaux. L'activité clandestine s'avère

salvatrice pour celles-ci en leur permettant de participer à la vie, face aux moyens modiques de l'Etat qui se retrouvent sans le vouloir dans l'obligation d'exclure. Toutes les zones enclavées (ou relativement accessibles) du pays doivent leur salut en matière de transport des biens et des personnes aux « clandos ». Ces derniers profitant des difficultés de contrôle du secteur par l'Etat, pour spéculer sur les prix, ou réaliser du chantage à l'endroit de leurs clients. Ils usent à chaque fois des moindres réajustements des prix des produits pétroliers pour hausser davantage les enchères. En conséquence, partout où les pouvoirs publics sont absents, les prestataires de services et de fourniture de biens sont sourds à ses appels à l' « *intégrité et au patriotisme économique, afin de barrer la voie à toutes formes de spéculation qui pourraient impacter l'environnement socio-économique et singulièrement les prix des produits de première nécessité et être préjudiciables aux conditions de vie des populations* »¹⁹. L'occasion s'y prête plutôt à la ponction maximale et sans vergogne. A chaque fois que les prix des produits pétroliers augmentent, c'est l'ouverture à l'inflation qui est faite à des proportions totalement déraisonnables au vue du poids du secteur informel dans la vie active et dans la fourniture des biens et des services.

Comme à la croisée des chemins : trouver des alternatives viables pour sauver le social

¹⁹ Propos liminaire du Ministre de la Communication, lors de la Communication gouvernementale du 06 février 2024.

A moins de faire accéder tous les citoyens camerounais à la classe moyenne, l'on ne peut se permettre de décréter la mort du social. Celle-ci entraînerait un véritable effondrement de la société au vue de la grande proportion des acteurs sociaux concernés par le social. Il n'y a donc pas d'autres actions possibles que de sauver le social. Pour y parvenir, il faut imaginer et trouver des alternatives viables. Avec la suppression totale des subventions à court ou à moyen terme, il faut d'ores et déjà penser aux mesures durables d'endiguement des effets indésirables. A ce titre, l'encadrement du secteur informel se pose comme un véritable défi pour les pouvoirs publics, car sa structure ne permet pas une maîtrise des prix. Il est donc un obstacle à toutes les politiques de lutte contre la vie chère. Il convient alors non pas d'ouvrir des hostilités ouvertes contre lui (ce serait contre-productif), mais de rogner le tissu social à partir duquel il se développe allègrement. Dans le secteur des transports, la réflexion sur le développement des moyens de transports de masse au moins dans les plus grandes villes se pose en urgence. Le transport urbain ne peut continuer d'être assuré par des taxis ou des motos-taxis, qui en dépit des apparences restent des moyens de transport privilégiés et donc onéreux. Le décollage du transport en commun de masse pourra permettre aux gagne-petit de ne pas être impactés par

l'augmentation des prix du carburant. En effet, partout où ils existent, ils sont généralement à la hauteur du plus petit agent économique ou du citoyen au plus faible revenu. Or, la réalité actuelle est telle que le prix moyen de transport en zone urbaine dépasse 31% du revenu d'un travailleur du secteur public au solde SMIG, là où dans un pays comme la France, il représente à peine 5%²⁰.

Sans de pareils mécanismes, il faut surtout craindre que l'envolée des prix du carburant devienne un obstacle à la mobilité des plus pauvres et n'aggrave leur précarité car, la quête des opportunités passe par la mobilité. Seuls ceux qui se meuvent, peuvent trouver et saisir les opportunités. L'impossibilité de se déplacer condamne au confinement et à l'enclavement appauvrissants. Un transport élevé rend par ailleurs les coûts des biens onéreux surtout dans des contextes fortement marqués par l'informel. Dans ce contexte, il contribue à créer une inflation artificielle, parce que chacun y va de sa réalité pour déterminer le prix de revient de son bien. Le ravitaillement des grandes villes par les zones rurales dominées par les moyens de transport clandestins, entraîne un relèvement substantiel des denrées alimentaires. Les agriculteurs paysans doivent bien amortir le coût du transport en l'imputant sur le prix de vente de

²⁰ Au prix officiel du transport en ville de 350 FCFA, le budget journalier pour un trajet aller-retour (domicile-poste de travail), s'élève à 700 FCFA. Pour une mensualité minimale de 20 jours de travail, le budget est de 14 000 FCFA soit 31,84% du SMIG, dorénavant chiffré à 43 969 FCFA, suivant le Décret n° 2024/0168/PM du 23 février 2024 fixant le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) des Agents de l'Etat relevant du code de travail. En

France pourtant depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMIC s'élève à 1766,92 euros. (<https://www.gouvernement.fr/actualite/revalorisation-du-smic-au-1er-janvier-2024>); avec un titre de transport en commun mensuel qui s'élève à 86,40 euros (<https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/forfaits-navigo-mois-et-semaine>), soit 4, 88% du SMIC.

leurs produits. Mais à long terme, il faudra relever le pouvoir d'achat des classes sociales les plus pauvres. Il faudra sans doute partir même des marges qu'offrent la diminution ou la suppression des subventions des produits pétroliers. L'option de procéder à la baisse des subventions vise justement à orienter des ressources dégagées vers des investissements porteurs de développement. Au-delà du développement, il s'agit de participer à la création des richesses pour sortir les populations de la pauvreté. On peut aussi espérer comme l'a laissé entendre le Ministre de l'Eau et de l'Energie lors de la communication gouvernementale du 06 février 2024, une réhabilitation à moyen terme de la Société Nationale de Raffinerie (SONARA) grâce au reversement d'une quote-part des recettes de la vente des produits pétroliers à la pompe²¹. Son opérationnalisation pourra induire à la baisse le prix des produits pétroliers avec un possible raffinement du brut camerounais, en permettant d'éliminer les dépenses qui actuellement servent à la rémunération des traders et des importateurs.

Références

Amin Julius, « Cameroonian Youth and the protest of February 2008 », in *Cahiers d'études africaines*, 2013/3 N°2011, pp677-697.

Courade Georges (dir.), *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.

Ela Jean-Marc, *Afrique, L'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Noa Sylvestre, « La décentralisation de la contestation politique. Essai d'analyse à partir des mobilisations collectives de février 2008 au Cameroun », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, 2015.

Nzhe Engono Jean, « Les "déflatés" de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement : Étude de cas sur l'itinéraire des "déflatés" du Minrest », Bulletin de l'APAD, n°18, 1999. <https://doi.org/10.4000/apad.457>

➤ Textes juridiques

Ordonnance n°2008/002 du 7 mars 2008, portant Suspension des droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité.

Décret n°2008/099 du 7 mars 2008 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires.

Décret n°2008/100 du 7 mars 2008 portant revalorisation du taux de l'indemnité de non

²¹ Le poids de la SONARA sur les prix des carburants à la pompe varie de 70,38 à 75,38 FCFA, selon que les produits sont débarqués au port de Douala ou de Limbe. Cf : <https://www.investiraucameroun.com/gestion->

[publique/1801-18950-masse-salariale-le-cameroun-pourrait-se-rapprocher-du-ratio-de-soutenabilite-en-2023-une-grande-premiere-depuis-14-ans](https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1801-18950-masse-salariale-le-cameroun-pourrait-se-rapprocher-du-ratio-de-soutenabilite-en-2023-une-grande-premiere-depuis-14-ans)

logement servie aux personnels civils et militaires.

Décret n°2024/057 du 21 février 2024 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires.

Décret n° 2024/0168/pm du 23 février 2024 fixant le Salaire Minimum Interprofessionnel Garenti (SMIG) des Agents de l'Etat relevant du code de travail.

➤ **Webographie**

<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1801-18950-masse-salariale-le-cameroun-pourrait-se-rapprocher-du-ratio-de-soutenabilite-en-2023-une-grande-premiere-depuis-14-ans>

<https://www.gouvernement.fr/actualite/revalorisation-du-smic-au-1er-janvier-2024>

<https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/forfaits-navigo-mois-et-semaine>

<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1801-18950-masse-salariale-le-cameroun-pourrait-se-rapprocher-du-ratio-de-soutenabilite-en-2023-une-grande-premiere-depuis-14-ans>

<https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2024/02/Note-de-synthese-sur-linflation-2023-1.pdf>

<https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/ordonnances/5863-ordonnance-n-2022-001-du-02-juin-2022-modifiant-et-completant-certaines-dispositions-de-la-loi-n-2021-026-du-16-decembre-2021-portant->

[loi-de-finances-de-la-republique-du-cameroun-pour-l-exercice-2022](https://www.investiraucameroun.com/loi-de-finances-de-la-republique-du-cameroun-pour-l-exercice-2022)

<https://nkafu.org/wp-content/uploads/2023/03/ARTICLE-ON-PETROLEUM-french.pdf>

Equipe technique et scientifique

Supervision générale :

Général de Brigade **BITOTE André Patrice**, Directeur Général de l'EIFORCES, assisté du Commissaire Divisionnaire **OYONO Cécile née THOM**, Directeur Général Adjoint.

Coordination scientifique :

Commissaire Divisionnaire, Docteur **PASSO SONBANG Elie**, Chef du Centre de Recherches et de Documentation.

Coordination technique :

Commissaire de Police Principal, **TCHUENDEM SIMO Rosyne Arlette, épouse NOUNKOUA**, Chef des Laboratoires de Recherche du Centre de Recherche et de Documentation.

Collaboration :

Dr. **Sylvestre NOA**, Université de Yaoundé I
M. **NJIFON Josué**, Chef service traduction et interprétariat de l'EIFORCES.